L'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite en France

13/07/2023

Si, dans les années 70, les possibilités de partir plus tôt en retraite se sont développées, on remarque que depuis les années 90, les différentes réformes sur la retraite se sont concentrées sur le recul de l'âge effectif de départ. Tous régimes confondus, la tendance est actuellement autour de 62 ans et cet âge tend toujours à progresser.

Un âge de départ à la retraite en hausse

Selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), en 2021, l'âge moyen de départ à la retraite au régime général est passé de :

- 61 ans en 2006 à 62,9 ans en 2021, si l'on compte les départs anticipés ;
- 61,7 ans en 2006 à 63,1 ans en 2021, si l'on ne compte pas les départs anticipés.

Soit une évolution de presque 2 ans sur cette période.

Cette progression continue est le résultat des reports de :

- l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, pour les générations nées à partir de 1955 ;
- l'âge de départ à taux plein de 65 à 67 ans, âge auquel la décote s'annule automatiquement en cas de période de cotisation insuffisante.

Le relèvement progressif de cet âge était inscrit dansla réforme des retraites de 2010. Celle-ci avait pour objectif d'assurer l'équilibre et la pérennité du système des retraites. En allongeant la période d'activité, et par conséquent la période des cotisations, l'objectif était d'améliorer les finances du système de retraite. Le fait de reculer le paiement des pensions de retraite y participait également.

Entre 2010 et 2016, la conséquence de cette réforme a été l'effondrement de la proportion de retraités de moins de 62 ans :

- de 64 % à 26 % pour les Français âgés de 60 ans ;
- de 76 % à 34 % pour les Français âgés de 61 ans ;
- de 79 % à 72 % pour les Français âgés de 62 ans.

En 2021, l'âge moyen des retraités de droit direct du régime général est de 73,2 ans.

L'âge de départ à la retraite : une augmentation qui s'inscrit dans le temps

L'âge effectif de départ à la retraite devrait continuer de progresser pour plusieurs raisons :

- l'entrée sur le marché du travail se fait de plus en plus tardivement ;
- les parcours professionnels sont moins linéaires ;
- la durée d'assurance augmente, sous l'effet notamment de la réforme des retraites de 2014 ;
- l'âge légal de départ à la retraite va être progressivement relevé de 62 à 64 ans à compter du 1er septembre 2023, date d'entrée en vigueur de la réforme des retraites 2023.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), dans ses dernières projections de 2023, estime que l'âge de départ à la retraite passerait de 62,4 ans en 2021 à 64,6 ans en 2040 et se stabiliserait à ce niveau jusqu'en 2070.

Malgré la réforme de 2023 qui reporte l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, la France reste l'un des pays européens dans lequel l'âge légal de départ à la retraite est le plus bas. En effet, dans les pays voisins, l'âge légal de départ augmente progressivement de 65 ans à 67 ans (en 2027) en Espagne, de 65 à 67 ans (en 2030) en Belgique, de 65 ans à 67 ans (en 2029) en Allemagne, et il demeure à 67 ans en Italie (mais possible de partir à 62 ans avec 41 ans de cotisations).

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme